

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2022

**Présents (es)** : M. Stéphane ISSANCHOU, maire

MM. Alexandre CHARDON, Jean PIMENTEL et Frédéric PELLETIER, adjoints

Mmes Yana CROLET, Amélie PIMENTEL, Natacha RICHARD et Patricia VERPILLAT M. Anthony GOYET.

**Excusé** : M. Jérémy MONNARD

**Absent** : M. Julien GARNIER

**Secrétaire de séance** : Amélie PIMENTEL

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence ainsi que la tenue des permanences des bureaux de votes et le dépouillement des élections présidentielles.

## **Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu du 7 avril 2022 n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

## **1/ Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public par Orange :**

M. le Maire informe le conseil municipal que celui-ci doit fixer, chaque année, le montant des redevances dues par ORANGE pour l'occupation du domaine public de la commune. Toutefois la commune ne peut exiger une somme annuelle supérieure à celle fixée suivant le décret 2005-1676.

Pour 2022, le montant de la redevance est légèrement en hausse par rapport à 2021 (*rappel pour 2021 = 718,19 €*)

Redevance plafond du domaine public :

Artère aérienne : 2,506 km x 56,85 € = 142,47 €

Artère souterraine : 13,719 km x 42,66 € = 585,25 €

Emprise au sol : 0,50 m<sup>2</sup> x 27,53 € = 14,22 €

Montant de la redevance 2022 = **741,94 €**

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- Décide de fixer le montant de la redevance due au titre de 2022 à 741,94 €.

- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **2/ Contrat d'approvisionnement « coupe de bois » de l'ONF :**

M. le maire rappelle que l'ONF avait proposé à la commune un contrat d'approvisionnement de vente et exploitation groupées de bois en 2020. Au vu de la fourchette de prix garanti par l'ONF et en l'absence d'urgence à exploiter les parcelles concernées, le bureau du conseil municipal avait décliné la proposition.

M. PELLETIER présente les éléments techniques et financiers du dossier et les différentes estimations de prix garantis par convention de l'ONF. Cette proposition concerne les parcelles forestières 19 et 20 où un cubage d'exploitation par type de produits forestiers a été estimé. L'ONF assure la gestion et l'avance des dépenses d'exploitation.

L'ONF a estimé le produit des recettes brutes de l'exploitation des bois auquel est déduit les frais et charges d'exploitation prévisionnelles afin d'obtenir la recette nette prévisionnelle pour la commune.

Pour les parcelles 19 et 20, le cubage varie de 257 à 259 m<sup>3</sup> pour un montant de recette nette pour la commune variant de 6928,08 € à 8 322,05 € TTC.

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- Décide d'accepter la convention de vente et exploitation groupées de bois entre l'ONF et la commune de Publy pour les parcelles forestières 19 et 20,

- Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **3/ Prise en charge des frais de déplacement des conseillers municipaux :**

M. le maire rappelle le vote au budget primitif d'une somme de 200 € pour les frais de déplacement des élus. Il précise que le maire et les adjoints bénéficient d'une indemnité de fonction permettant de couvrir les frais de déplacement. Il propose de mettre en place une procédure de prise en charge des frais de déplacement dans le cadre des réunions auxquelles participent les conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide le montant d'indemnisation et la procédure de remboursement suivante :

- 10 € / réunion suivi
- remboursement annuel en fin d'année sur demande du conseiller municipal (dépôt en mairie)
- justificatif à fournir : courrier de convocation + compte rendu de la réunion
- décision à renouveler annuellement

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- *Décide la mise en œuvre de frais de déplacement pour les seuls conseillers municipaux pour 2022;*
- *Valide le montant de l'indemnisation à 10 € / réunion suivi et la procédure de remboursement ci-dessus ;*
- *Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.*

### **8/ Permanence pour les élections législatives :**

Les élections législatives se dérouleront les dimanche 12 et 19 juin. M. le maire précise que les horaires du bureau de vote sont fixés de 8h à 18h.

M. le maire rappelle les obligations des conseillers(ères) municipaux(ales) concernant la participation à la tenue du bureau de vote (article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales)

Il rappelle aux membres du conseil qu'en cas d'indisponibilité ces jours-là, les conseillers(ères) municipaux(ales) doivent trouver personnellement un remplaçant et en informer le maire au moins 1 semaine avant la date de l'élection.

#### **□ Permanence des bureaux pour les élections :**

Suivant les observations recueillies, l'organisation des tours de permanence évoluent et s'établissent comme suit :

	<b>12 juin 2022</b>		
<b>8h00 - 10h30</b>	Frédéric PELLETIER	Amandine PREMILLEUX	Anthony GOYET
<b>10h30 - 13h00</b>	Stéphane ISSANCHOU	Yana CROLET	Natacha RICHARD
<b>13h00- 15h30</b>	Jean PIMENTEL	Amélie PIMENTEL	Julien GRANIER ou Jean-Luc DEBUSIER
<b>15h30 - 18h00</b>	Alexandre CHARDON	Patricia VERPILLAT	Jérémy MONNARD
<b>Dépouillement</b>	Stéphane ISSANCHOU – Alexandre CHARDON – Jean PIMENTEL – Yana CROLET – Antony GOYET		

	<b>19 Juin 2022</b>		
<b>8h00 - 10h30</b>	Frédéric PELLETIER	Jérémy MONNARD	Anthony GOYET
<b>10h30 - 13h00</b>	Stéphane ISSANCHOU	Yana CROLET	Natacha RICHARD
<b>13h00- 15h30</b>	Jean PIMENTEL	Patricia VERPILLAT	Julien GRANIER ou Jean-Luc DEBUSIER
<b>15h30 - 18h00</b>	Alexandre CHARDON	Amélie PIMENTEL	Julien GRANIER (ou Patricia PREMILEUX)
<b>Dépouillement</b>	Stéphane ISSANCHOU – Alexandre CHARDON – Jean PIMENTEL – Frédéric PELLETIER – Amélie PIMENTEL		

### **3/ Organisation des travaux de la nouvelle chaudière de la Mairie :**

M. le maire rappelle la décision du conseil municipal de renouveler la chaudière du bâtiment de la mairie (séance du 18 novembre 2021). Le devis retenu ne prenant pas en compte l'enlèvement des cuves à fioul, il est nécessaire d'organiser une corvée pour réaliser ces travaux avant l'installation de la chaudière prévue fin juin.

Il est décidé d'organiser cette corvée le samedi 11 juin avec la participation des conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide de vendre les cuves à fioul et une offre sera déposée sur un site de vente entre particuliers et le fioul sera récupéré pour la tondeuse.

### **10/ Informations et questions diverses :**

#### ***▫ Assemblée générale de l'ADMR :***

Mme. Amélie PIMENTEL rend compte de l'assemblée générale de l'association locale ADMR (Aide à domicile en milieu rural) de Pont-de-Poitte du 21 avril 2022. L'association intervient sur 14 communes. Sur 2021, 10 publicains ont fait appel à leur service pour 925 heures d'interventions. 3 bénéficient de la téléassistance. Elle met en place majoritairement des aides aux personnes retraités avec une participation financière des caisses de retraite ou de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

Le Président relève une baisse d'effectif du personnel. En effet l'association passe de 8,17 ETP en 2020 à 6,23 ETP en 2021 soit 12 aides à domicile et 1 assistante technique. Comme au niveau national, le Président explique que les associations éprouvent des difficultés à pourvoir les postes et à remplacer le personnel manquant. L'association recherche des bénévoles, avis aux publicains....

L'exercice 2021 sera consultable en mairie.

#### ***▫ Raccordement des réseaux d'eau et d'électricité :***

La question des frais de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité de terrains constructibles privés ou communaux est évoquée afin de préciser la position de la commune sur le sujet.

Le conseil municipal confirme qu'il n'a pas vocation à prendre en charge les frais de raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité pour les terrains privés, cela reste à la charge du propriétaire ou de l'acquéreur du terrain.

La commune prendra à sa charge les raccordements aux différents réseaux uniquement pour les terrains communaux urbanisables.

#### ***▫ Journée de fleurissement du village :***

La journée fleurissement de la commune aura lieu le **samedi 14 mai**. Rendez-vous est donné aux bénévoles à **9 h à la mairie**.

#### ***▫ Prêt à usage du local de l'ancienne Poste :***

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du prêt à titre gracieux du local à M. et Mme PUYFAGES pour une durée d'un an sous réserve de fournir une attestation d'assurance couvrant ce bâtiment.

#### ***▫ Cérémonie du 8 mai :***

La cérémonie du 8 mai 2021 se déroulera à 11h30 sur l'esplanade de l'église. A l'issue de la cérémonie, le site internet communal sera inauguré et présenté aux habitants. Un vin d'honneur suivra cette présentation.

#### ***▫ Réunion sur le tri des ordures ménagères :***

Mme RICHARD a sollicité le SICTOM de Lons le Saunier pour une réunion d'information sur le tri des ordures ménagères à l'attention des habitants du village. Cette opération appelé « Apéritri » devrait se dérouler le samedi 10 septembre à 11 heures à la salle communale (sous réserve de disponibilité du SICTOM) . A l'issue de la réunion, un apéritif sera offert aux participants par la commune.

#### ***▫ Dons de livres de la médiathèque :***

Suite à l'information sur la possibilité de récupérer des livres dans le cadre de l'opération de déstockage de la médiathèque des Cordeliers à Lons le Saunier, Mme RICHARD a pris l'attache de la médiathèque. Afin de recenser les genres littéraires pouvant intéresser les habitants du village, un courrier a été transmis à chaque association pour recueillir leurs avis. A l'issue de ce recensement, contact sera repris avec la médiathèque et les livres seront mis à disposition dans la « boîte à lire » sous le préau de la mairie.

Une réflexion a lieu sur les emplacements possibles de « boîtes à lire ». Les habitants sont invités à faire remonter leur proposition.

**Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 9 juin à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

S. ISSANCHOU	A. CHARDON	J. PIMENTEL	F. PELLETIER
Y. CROLET	A. PIMENTEL	N. RICHARD	P. VERPILLAT
J. GARNIER	A. GOYET	J. MONNARD	
<i>Absent</i>		<i>Excusé</i>	